

EXTRAITS DU RÈGLEMENT DE TAXATION #480

ARTICLE 2 : TABLEAU SOMMAIRE DES TAXES ET PRINCIPAUX TARIFS POUR L'ANNÉE 2018

Taux de taxes et tarifications		
Taxes sur la valeur foncière		
Taxe foncière générale	0.8521 \$	/100\$
Service dette à l'ensemble	0.0861 \$	/100\$
Services		
Aqueduc	245 \$	/log.
Égout	95 \$	/log.
Matières résiduelles	175 \$	/log.
Fosses septiques* - Permanentes	87.50 \$	/fosse
Fosses septiques* - Saisonnnières	43.75 \$	/fosse
Dettes sectorielles		
Service dette - Aqueduc	100 \$	/log.
Service dette - Égout	140 \$	/log.
Service dette - Aqueduc Secteur Thomas & Coriane	198 \$	/unité
Service dette - Asphalte Secteur Thomas & Coriane	288 \$	/unité
Service dette - Aqueduc Boisés du Patrimoine	175 \$	/unité
Service dette - Aqueduc Rue Lise	515 \$	/unité

* Tarif pour une fosse septique standard. Pour autres types, voir l'article 8 du règlement.

ARTICLE 18

Les taxes municipales portent intérêt à un taux de 10 % par année à compter de l'expiration du délai pendant lequel elles doivent être payées.

Il est décrété par le présent règlement, qu'une pénalité de 0,5 % du principal impayé par mois complet de retard, jusqu'à concurrence de 5 % [...]

ARTICLE 19

Une tolérance d'une année complète en taxes municipales impayées et de 50% de celles échéant dans une deuxième année est accordée aux fins de l'envoi à la vente pour défaut de paiement des taxes.

RÉPARTITION DU COÛT DE LA DETTE À L'ENSEMBLE PAR RÈGLEMENT

<u>Nom du Règlement</u>	<u>Description</u>	<u>% à l'ensemble</u>	<u>Taux</u>
Règlement 398	Véhicule de sécurité incendie	100%	0.0060 \$
Règlement 412	Entrepôt (Garage municipal)	100%	0.0018 \$
Règlements 297, 298, 333, 343, 348	Réseau d'aqueduc	10%	0.0029 \$
Règlements 393 & 395	Réseau d'égout	10%	0.0017 \$
Règlements 386, 392, 431 & 434	Asphaltage de diverses rues	100%	0.0143 \$
Règlements 467 & 471	Asphaltage de diverses rues	100%	0.0072 \$
Règlement 387	Projet Place Clermont	100%	0.0030 \$
Règlements 399, 400, 414 & 415	Réfection des rues Langevin, Commerciale, Guimont et Guillemette	100%	0.0135 \$
Règlement 421	Réfection de divers tronçons de rues	100%	0.0198 \$
Règlements 438 & 440	Réfection des rues Saint-Michel, Bellevue et du bld Trudel Ouest	100%	0.0143 \$
Règlement 472	Réfection des rues Bellemare, Fiset et Saint-Prosper	100%	0.0016 \$
Total			0.0861 \$

COMPTE DE TAXES DE LA MAISON MOYENNE				
	2017	2018	Variation en \$	Variation en %
Valeur de la Maison moyenne	172 500 \$	173 500 \$		
Maison moyenne - Sans service	1 839.67 \$	1 890.28 \$	50.61 \$	2.75%
Maison moyenne - Avec Aqueduc seul	2 168.67 \$	2 235.28 \$	66.61 \$	3.07%
Maison moyenne - Avec Aqueduc + Égout	2 316.17 \$	2 382.78 \$	66.61 \$	2.88%
Augmentation moyenne pondérée				2.93%